

Les Amis du marais de Saint-Antoine-de-Tilly

Rapport annuel 2021-2022

1. Notre organisme

1.1 Le conseil d'administration 2021-2022

En septembre 2021, en raison des mesures sanitaires reliées à la COVID-19, le conseil d'administration a décidé de reporter à avril 2022 l'assemblée générale qui devait avoir lieu en octobre 2021 et couvrant l'année 2020-2021. Les membres du conseil d'administration ont donc accepté une prolongation de leur mandat jusqu'au mois d'avril 2022. Le conseil d'administration est composé actuellement des personnes suivantes :

Président : Pierre Marchildon

Vice-présidente : Michèle Lepage

Secrétaire : Yvon Laviolette

Trésorier : Gilles Lévesque

Conseillère : Jocelyne Tremblay

Conseiller : Mario Tousignant

Conseiller : Frédérick Létourneau

1.2 Cotisation des membres

La cotisation annuelle est toujours fixée à 10 \$ par personne et est renouvelable le premier avril de chaque année. Notre membrariat actuel compte 59 membres en règle, ce qui constitue une augmentation appréciable par rapport aux 43 membres de l'an dernier.

1.3 Liens avec la municipalité

Jusqu'au mois de novembre 2021, c'est notre maire d'alors, monsieur Christian Richard, qui a agi comme agent de liaison entre notre organisme et la municipalité. Le nouveau Conseil municipal a désigné monsieur Gaétan Laliberté pour assumer ce rôle. Nous profitons de cette occasion pour remercier monsieur Richard de sa collaboration.

2. Activités récurrentes

2.1 Communication avec les nouveaux résidents de Saint-Antoine-de-Tilly

En 2021, n'ayant pas reçu les coordonnées des nouveaux résidents de Saint-Antoine-de-Tilly, nous n'avons pas été en mesure d'informer ces personnes de l'existence et des objectifs de notre organisme. Une adhésion gratuite pour l'année 2021-2022 n'a donc pu leur être transmise comme nous l'avions fait au cours des années antérieures. Une demande a été reformulée à la Municipalité afin d'être régulièrement avisés de l'arrivée des nouveaux résidents.

2.2 Entretien du parc municipal dans les Fonds

Compte tenu des mesures sanitaires reliées à la COVID-19, nous avons procédé en 2021 de la même façon qu'en 2020, c'est-à-dire en s'abstenant de solliciter des bénévoles pour procéder au nettoyage annuel de ce parc. Cela étant dit, quelques membres de notre organisme ont effectué ledit nettoyage au cours de la fin de semaine des 8 et 9 mai 2021 en respectant les consignes alors en vigueur. Un grand merci à ces personnes.

2.3 Nettoyage des berges du fleuve

Pour les mêmes raisons que celles invoquées au paragraphe précédent, nous avons dû annuler la corvée de nettoyage des berges qui devait avoir lieu le 5 juin 2021. Toutefois, comme l'an dernier, nous avons suggéré à toutes les personnes qui vont marcher sur les berges d'apporter un récipient afin de ramasser les déchets peu volumineux qui s'y trouvent : verre, plastique, polystyrène, etc. Nous remercions ceux et celles qui l'ont fait.

2.4 Conférence

Grâce à l'allègement des mesures sanitaires à l'automne 2021, une conférence a été offerte par les Amis du Marais le 25 novembre 2021. Cette conférence portait sur l'histoire géologique de la falaise bordant les rives de notre municipalité. C'est monsieur Jean-Pierre Ducruc, passionné de géologie, qui a captivé les 31 personnes présentes en expliquant l'évolution de cette falaise au cours des 500 dernières millions d'années.

Un merci particulier à monsieur Ducruc qui nous a permis de mieux connaître cet environnement exceptionnel à différents points de vue.

2.5 Inventaire de la gentiane de Victorin

Depuis quelques années, le nombre de plants de la gentiane de Victorin recensés dans le marais de Saint-Antoine-de-Tilly a chuté radicalement. Alors qu'on en dénombrait plus ou moins une vingtaine il y a quelques années, un seul a pu être retrouvé en 2020 et 2021.

2.6 Recensement des oiseaux de Noël

Malgré la pandémie toujours omniprésente, le recensement des oiseaux de Noël s'est déroulé comme prévu le 18 décembre 2021, sous une température idéale de 4 degrés Celsius. Cinquante-deux personnes ont participé à cette activité annuelle. Un nouveau record d'observations a été atteint avec 5 595 oiseaux observés, appartenant à 47 espèces différentes. Les espèces qui se démarquent sont respectivement : l'Étourneau sansonnet (1595 observations), la Mésange à tête noire (802), le Plectrophane des neiges (502) et enfin le Chardonneret jaune (451). Ces quatre espèces totalisent 60 % de toutes les observations au cours de la journée. Félicitations et merci à toutes les personnes ayant participé à cet important recensement.

On peut trouver plus d'information sur l'historique de cette activité sur le site www.oiseauxcanada.org sous l'onglet « Science citoyenne/Recensement des oiseaux de Noël » ainsi que sur notre site web www.amisdumarais.com, sous l'onglet Activités/Recensement des oiseaux de Noël 2021, qui comprend également un tableau de toutes les espèces recensées dans le RON Neuville-Tilly le 18 décembre 2021.

3. Dossiers 2021-2022

3.1 Conception et installation de panneaux d'interprétation et de sensibilisation

Grâce à l'aide obtenue de notre Municipalité, de la MRC de Lotbinière et de notre députée provinciale nous avons pu mener à terme, au cours de l'année 2021-2022, la dernière étape du projet de conception, de fabrication et d'installation de nouveaux panneaux portant sur la protection du marais et le sentier qui longe nos rives. Ces panneaux, qui comprennent aussi les tables des marées, ont été installés à différents points d'accès au fleuve, c'est-à-dire au parc municipal des Fonds, au quai, à la Pointe Saint-Antoine, à la Côte de l'Église et à la Pointe Aubin. À noter que des panneaux-repère (pictogrammes d'un marcheur) ont aussi été ajoutés au quai et sur la rue de la Promenade pour mieux identifier le parcours du sentier pédestre dans ce secteur.

Par ailleurs, compte tenu de la grande influence des marées sur la flore et la faune que l'on trouve dans le marais, un tout nouveau panneau a également été installé au quai et au

parc municipal des Fonds afin d'expliquer de la façon la plus simple possible ce phénomène complexe.

De plus, trois nouveaux panneaux sur les espèces exotiques envahissantes et sur la protection du marais ont été conçus avec la collaboration du Bureau d'écologie appliquée. Ils ont été installés au quai et au parc municipal par les Amis du marais.

3.2 Séance d'information sur les ouvrages de stabilisation

En dernier lieu, rappelons que la tenue d'une séance d'information sur les murs de soutènement et l'enrochement des berges du fleuve à laquelle les Amis du marais de Saint-Antoine-de-Tilly avaient accepté de collaborer avec le BEA a été annulée compte tenu du contexte sanitaire et des différents problèmes organisationnels rencontrés.

3.3 Contrôle des espèces exotiques envahissantes (EEE)

Le BEA a effectué un contrôle de l'envahissement de la renouée du Japon aux abords du quai au cours de l'été 2021.

3.4 Liens avec divers organismes

Malgré les conditions difficiles associées à la pandémie, nous avons maintenu, au cours de l'année 2021-2022, les liens habituels qui existaient déjà avec divers groupes et organismes : Zone d'intervention prioritaire des deux rives, Table de concertation régionale de l'Estuaire fluvial du Saint-Laurent, Organisme de bassin versant de la rivière du Chêne, Tourisme Lotbinière et Société Provancher.

En 2018, le Bureau d'écologie appliquée (BEA) avait collaboré avec les Amis du marais à l'élaboration d'un Plan de protection et de mise en valeur du marais. Cette collaboration s'est poursuivie au cours des dernières années et le BEA a assumé certaines des activités faisant partie de ce Plan. Mentionnons à titre d'exemples la réalisation d'Indices de qualité des bandes riveraines (IQBR), la lutte contre les espèces envahissantes, la re-végétalisation de la bande riveraine et la production de textes pour le bulletin municipal ou pour la fabrication de panneaux d'information.

Cette collaboration a cependant donné lieu à certaines ambiguïtés quant à la responsabilité de nos organismes respectifs vis-à-vis la population de Saint-Antoine-de-Tilly, d'une part, et les différentes sources de financement, d'autre part. La relation de travail que nous avons avec le BEA a donné lieu à un différend concernant nos

responsabilités et engagements respectifs quant à la protection du marais de Saint-Antoine-de-Tilly. En 2021, afin de corriger cette situation, nous avons soumis au BEA certaines mises au point relatives à notre mode de fonctionnement. En date de rédaction de ce rapport, et malgré des tentatives de rapprochement de la part des Amis du marais, ce dossier n'a pas encore fait l'objet d'une entente.

Compte tenu de cette situation, nous ne disposons pas de l'information complète sur les projets réalisés par le BEA au cours de cet exercice en lien avec notre plan de protection.

4. Remerciements

Nous adressons un remerciement à la MRC de Lotbinière, à la Municipalité et à notre députée provinciale pour l'aide financière qui nous a permis de compléter et d'installer les différents panneaux dont nous avons déjà fait état. Merci à notre Municipalité pour son appui au cours de l'année 2021-2022.